le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 241 Subvention à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) pour l'organisation d'un colloque à Paris à l'occasion des 20 ans de l'association.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF);

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est accordée à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), dont le siège social est fixé à la Mairie de Montpellier, 1 place Georges Frêche, 34267 Montpellier Cedex 2.

Article 2 : La dépense correspondante (7.000 €), sœa imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 235, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.